

## LA CHRONIQUE DE HUGUES DE SAINT-VICTOR.

Dans sa récente édition des *Gesta Philippi Augusti* de Rigord, M. François Delaborde cite plusieurs fois en note (t. I, p. 55, 58, 175), sous le nom du célèbre chanoine Hugues de Saint-Victor, une *Chronique* à laquelle, dit-il, Rigord a fait des emprunts. Cette *Chronique*, ajoute M. Delaborde, est conservée dans le numéro 4862 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale. Voilà des indications très précises. Cependant, s'il faut en croire les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, la *Chronique* citée n'est pas de l'auteur à qui plusieurs manuscrits l'attribuent. Hugues a peut-être fait une *Chronique*; mais, s'il en a fait une, elle est perdue. Le problème nous paraît mériter un nouvel examen.

Plusieurs anciens nous déclarent qu'ils ont vu, qu'ils ont lu la *Chronique* de Hugues, et qu'ils en ont transcrit divers passages. Étienne de Bourbon, par exemple, dans le prologue de son traité *De septem donis*, indiquant les annales du vieux temps dont il a fait usage, s'exprime ainsi : « Collegimus hæc exempla... de chronicis Adonis, Viennensis archiepiscopi, et Hugonis de Sancto Victore<sup>1</sup>. » Voyons ensuite les exemples empruntés. Il s'agit d'abord de Xerxès et de la formidable armée qu'il rassembla pour envahir la Grèce : « In Chronicis Hugonis de Sancto Victore legitur quod Xerxes, rex Medorum et Persarum, invasit Græciam cum decies centum millibus armatorum et cum mille centum navibus rostratis<sup>2</sup>. . . » Et plus loin : « Ut referunt Hugo de Sancto Victore et Godefridus Parmensis, in Chronicis suis, cum Pippinus, major aulæ regiæ<sup>3</sup>, » etc. La question ne semble-t-elle pas résolue par des attestations aussi formelles ? Nous venons, au contraire, d'en rendre la solution plus difficile. En effet, ces deux passages relatifs à Xerxès, à Pépin, qu'Étienne de Bourbon dit avoir pris à la *Chronique* de Hugues, sont tirés d'un écrit, non pas inédit, mais deux fois imprimé sous les noms de Hugues et de Richard, et qui, suivant l'*Histoire littéraire*, n'est ni de l'un ni de l'autre. Cet écrit a pour titre *Excerptiones*, et les deux passages que nous venons de reproduire se lisent au livre V, chapitre v, et au livre X, chapitre v.

<sup>1</sup> Page 7 de l'édition de M. Lecoy de la Marche.

<sup>2</sup> Nous citons d'après le n° 15970 des man. lat. de la Bibliothèque nation.,

folio 568 v°, ce passage n'ayant pas été publié par M. Lecoy de la Marche.

<sup>3</sup> Edition de M. Lecoy de la Marche, p. 419.

Convient-il de revendiquer ces *Excerptiones* pour l'un des Victorins à qui l'*Histoire littéraire* les conteste? C'est un débat que nous pouvons écarter, car Étienne de Bourbon a fait trop librement emploi du mot *Chronica* pour désigner les *Excerptiones*; on n'y trouve pas, en effet, d'autres phrases que des historiens plus accrédités assurent avoir transcrites en ayant sous les yeux la *Chronique* de Hugues. Donc ces phrases viennent d'ailleurs. Mais d'où viennent-elles? Voilà la vraie question.

C'est la seule qu'aient, en fait, traitée les auteurs de l'*Histoire littéraire*; mais ils l'ont mal résolue.

Ayant lu dans Alberic ou Aubry de Trois-Fontaines quelques-unes de ces phrases dont aucune n'est tirée des *Excerptiones*, ils se sont demandé si la *Chronique* de Hugues, mentionnée par Fabricius comme inédite, n'est pas une *Chronique abrégée*, *Chronica abbreviata*, qu'ils ont, disent-ils, rencontrée sous son nom dans le numéro 15009 de la Bibliothèque nationale (ancien 801 de Saint-Victor), où elle s'étend du feuillet 42 au feuillet 78. Mais cette *Chronique* finissant en l'année 1190, ils ont immédiatement reconnu qu'ils ne devaient pas perdre leur peine à y rechercher les phrases citées par Alberic. Hugues n'est pas évidemment l'auteur d'une *Chronique* où sont relatés des faits accomplis cinquante ans après sa mort. Ils auraient pu remarquer, en outre, qu'on y parle de lui dans ces termes : « In scientia Scripturarum nulli secundus in orbe »; ce qui suffit certes pour montrer qu'on ne saurait lui attribuer cette *Chronique*. Mais cette attribution qui l'a faite? L'*Histoire littéraire* l'impute à l'ignorance d'un copiste<sup>1</sup>. Que le copiste soit absous. Sa copie, innocente de l'erreur signalée, est anonyme.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire* font une autre conjecture, pour la combattre ensuite. L'introuvable *Chronique* n'est-elle pas, disent-ils, ce livre intitulé *Liber de tribus maximis circumstancijs gestorum, id est personis, locis, temporibus*, qui nous est offert par les n<sup>os</sup> 801, 813 et aussi le 814 de Saint-Victor (14872, 15139 et 15009 du fonds latin de la Bibliothèque nationale), où il commence par ces mots : « Fili, sapientia tua thesaurus est et cor tuum archa; quando sapientiam discis thesaurisas »? C'est une question à laquelle nous avons déjà répondu, et notre réponse a paru satisfaisante M. François Delaborde. Mais d'autres savants l'ayant jugée moins convaincante, nous allons nous efforcer de dissiper les doutes qui subsistent.

Cet écrit ayant été, durant tout le moyen âge, très goûté, il en existe de nombreuses copies, qui presque toutes portent le nom de Hugues.

<sup>1</sup> *Hist. littér. de la France*, t. XII, p. 57.

Nous venons d'en indiquer trois à la Bibliothèque nationale; en voici quatre autres dans le même fonds de la même bibliothèque, sous les n<sup>os</sup> 4862, 13334, 13409, 15695; deux à Douai, sous les n<sup>os</sup> 27 et 364; une à Cambrai, sous le n<sup>o</sup> 863; une à Troyes, sous le n<sup>o</sup> 259; une à Valenciennes, sous le n<sup>o</sup> 496; une à Soissons, sous le n<sup>o</sup> 123; une au Vatican, sous le n<sup>o</sup> 88 de la Reine; une à Leipzig qu'indique M. Scheffer-Boichorst<sup>1</sup>; enfin une à Cheltenham, chez sir Thomas Philipps, sous le n<sup>o</sup> 12200; et il est probable qu'on en a conservé d'autres encore. Le succès de ce petit livre est facile à comprendre. Ce sont des tableaux chronologiques qui devaient être très utiles non seulement aux écoliers, mais aux maîtres, dans un temps où les exemplaires des gros livres étaient si coûteux, par conséquent si rares.

En tête des tableaux figure un discours dont le style est, on le reconnaît aussitôt, le style de notre chanoine, et dans les préambules particuliers des tableaux, dans ces tableaux eux-mêmes, on retrouve des phrases littéralement empruntées à d'autres écrits dont il est l'auteur probable ou certain.

C'est un premier argument en faveur de l'attribution contestée. Un autre, plus persuasif, nous est fourni par Alberic de Trois-Fontaines. Cela va bien étonner, car les auteurs de l'*Histoire littéraire* disent expressément qu'Alberic cite, en effet, plusieurs passages d'une *Chronique* dont il nomme l'auteur Hugues de Saint-Victor, et que pourtant aucun des passages par lui cités ne figure dans l'écrit dont il s'agit ici. Mais c'est une erreur qu'ils ont commise pour n'avoir pas examiné les choses avec assez d'attention. Alberic, ainsi que l'a remarqué, comme nous, M. Scheffer-Boichorst<sup>2</sup>, cite tour à tour plusieurs chroniqueurs du même nom. L'un est Hugues de Fleury, qu'il appelle simplement *Hugo*; l'autre est Hugues de Saint-Victor, qui, chef reconnu d'une école fameuse, est par lui toujours ainsi désigné, comme il l'est par beaucoup d'autres contemporains : *Magister Hugo*. Or, s'il est constant que le *Liber de tribus maximis circumstantiis* ne nous offre pas ce qu'il cite d'après Hugues de Fleury, nous y avons tous les passages qu'il dit emprunter à son homonyme. En voici quelques exemples. A propos de Grégoire VII : *Magister Hugo* : « Sedit annis duodecim mense uno diebus tribus<sup>3</sup>. » A propos d'Urbain II : *Magister Hugo* : « Sedit annis decem mensibus quatuor<sup>4</sup>. » A propos de Pascal II : *Magister Hugo* : « Sedit

<sup>1</sup> *Monum. Germ. hist. Script. t. XXIII*, p. 657.

<sup>2</sup> *Monum. Germ. hist. Script. t. XXIII*, p. 658.

<sup>3</sup> Nous citons la chronique d'Alberic d'après l'édition de Leibniz : *Accession. histor.*, t. II, p. 117.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 134. Nous ne trouvons pas

annis octodecim mensibus quinque diebus septem<sup>1</sup>.» Eh bien, ces trois phrases, textuellement extraites du *Liber de tribus maximis circumstantiis*, se lisent au feuillet 86 du volume précédemment indiqué sous le n<sup>o</sup> 14872 de la Bibliothèque nationale. Ainsi les auteurs de l'*Histoire littéraire* se sont évidemment trompés : Alberic cite maintes fois ce *Liber*, et il le cite comme étant de maître Hugues de Saint-Victor. Il est conséquemment démontré que l'unique raison alléguée contre l'attribution par les auteurs de l'*Histoire littéraire* est une raison sans aucune valeur.

Enfin, c'est bien ce *Liber* qu'ont appelé *Chronique*, comme l'a fait Alberic, les copistes à qui nous devons notamment les n<sup>os</sup> 259 de Troyes<sup>2</sup>, 496 de Valenciennes<sup>3</sup>, 88 de la Reine, au Vatican<sup>4</sup>, et 12200 de sir Thomas Phillipps<sup>5</sup>. La *Chronique* de Hugues n'est donc plus à chercher, et, si Rigord s'en est approprié plusieurs passages sans en indiquer l'auteur, M. François Delaborde a nommé cet auteur de son vrai nom : c'est, en effet, Hugues de Saint-Victor.

#### B. HAURÉAU.

cet emprunt fait à Hugues de Saint-Victor dans l'édition d'Alberic donnée par M. Scheffer-Boichorst.

<sup>1</sup> *Accession. hist.*, t. II, p. 183.

<sup>2</sup> *Catalog. des man. des départ.*, t. II,

p. 129. — <sup>3</sup> Mangeart, *Catal. des man. de Valenc.*, p. 499.

<sup>4</sup> *Neues Archiv*, t. II, p. 337.

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 600.

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

### INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

---

#### ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 10 mai 1886, l'Académie des sciences a élu M. Bornet à la place vacante, dans la section de botanique, par le décès de M. Tulasne.

Dans sa séance du 24 mai 1886, l'Académie des sciences a élu M. Sarreau à la place vacante, dans la section de mécanique, par le décès de M. de Saint-Venant.

## LIVRES NOUVEAUX.

## FRANCE.

*Les Provinciales de Pascal*, nouvelle édition, avec une introduction et des remarques, par M. Ernest Havet, membre de l'Institut. 2 volumes in-8°, Paris, librairie Ch. Delagrave, rue Soufflot. 15; 1885.

Cette édition des *Provinciales* est le digne pendant et la suite nécessaire de la belle édition des *Pensées*, que M. Ernest Havet a donnée depuis longtemps au public et qui a obtenu le plus grand succès. Il existe deux textes sensiblement différents des *Provinciales*: le texte primitif, c'est-à-dire celui des lettres telles qu'elles ont paru d'abord une à une, en feuilles détachées, à partir de janvier 1656; puis un texte corrigé, qui a été établi, dès la fin de l'année 1657, pour les trois premières, dans une édition in-12 des *Provinciales*, ensuite, pour toutes les lettres, dans l'édition in-8° de 1659. L'édition de 1659 ayant été publiée du vivant de Pascal, qui mourut en 1662, il semble d'abord qu'elle doit faire autorité, et qu'il faut donner les *Provinciales* au public telles que lui-même a trouvé bon qu'elles fussent corrigées. Mais ce n'est pas précisément ici un livre revu par son auteur; c'est plutôt Port-Royal que Pascal qui publie ces lettres, et qui, en rectifiant de légères incorrections et en modifiant des passages inexacts, ou des expressions trop peu discrètes, est préoccupé surtout de ne pas donner prise aux adversaires. C'est une revision politique et non littéraire. Les *Provinciales* sont comme des articles de journaux, qui appartiennent au journal plutôt qu'à l'auteur. Même quand Pascal s'est corrigé, il peut avoir fait ces corrections pour d'autres plutôt que pour lui. Dans ces conditions, M. Ernest Havet a cru, comme Lesieur, qu'aujourd'hui le texte primitif doit être préféré, et que le mieux est de donner au public les *Provinciales* telles qu'elles ont paru d'abord et qu'elles ont produit leur effet, sauf à mettre au bas des pages les corrections qui depuis y ont été faites. C'est donc ce texte primitif que M. Ernest Havet a adopté: il l'a pris dans un recueil de la bibliothèque de la Sorbonne. Cependant il n'en a pas conservé l'orthographe et il le donne avec l'orthographe de notre temps. M. E. Havet avoue qu'il ne peut lire nos classiques imprimés avec l'orthographe de leur temps sans un sentiment désagréable; il lui semble que cette orthographe le sépare d'eux, tandis que la pensée et le plus souvent la langue elle-même l'en rapprochent. « Ce sont des amis, dit-il, avec lesquels on m'empêche de converser à mon aise. » Les *Provinciales* n'avaient été commentées jusqu'à notre temps que dans un esprit théologique. Quant à un commentaire historique, n'ayant d'autre objet que de donner les éclaircissements nécessaires pour lire avec fruit un livre qui date de plus de deux cents ans, il n'y en a jamais eu, et, à l'heure où M. E. Havet écrivait son avertissement et avant que son édition fût publiée, il n'y en avait pas encore en France; mais depuis cinq ans, il y en a un à l'étranger. Il est dans l'édition anglaise de M. John de Soyres, *The Provincial Letters of Pascal*, Cambridge et Londres, 1880. M. E. Havet ne connaissait pas cette édition quand il a rédigé son introduction; mais il l'a lue depuis et citée plusieurs fois. M. E. Havet a apporté à l'édition

des *Provinciales* le même soin qu'il avait mis à celle des *Pensées*. Il renvoie à celle-ci pour ce qui regarde la vie de Pascal. Dans ses remarques il s'est abstenu de toute polémique, ne discutant ni avec Pascal, ni avec ses adversaires. Il s'est expliqué dans l'introduction sur l'esprit des *Provinciales*. Cette introduction, écrite de main de maître, comprend, en 89 pages, cinq paragraphes ou plutôt cinq véritables chapitres, dont voici les titres : I. La casuistique et les casuistes. II. La doctrine janséniste de la grâce. III. Les éditions des *Provinciales*. IV. Le succès des *Provinciales*. V. Les *Provinciales* vues d'aujourd'hui. A la fin de cette introduction, on remarquera surtout les lignes suivantes : « L'esprit français, après s'être éveillé avec tant d'éclat à la grande date de la Renaissance, avait été arrêté dans son travail par les misères auxquelles le pays tomba en proie. La France ne trouve alors la paix que dans l'obéissance; mais dans cette paix elle se recueille, et, au temps de Louis XIV, sous l'influence de la grande littérature du siècle précédent, elle prépare l'émancipation du siècle suivant. Pascal se place au premier rang parmi les préparateurs de l'avenir. L'auteur des *Provinciales* est bien le même qui écrit dans les *Pensées* : « La raison nous commande bien plus impérieusement qu'un maître, car en désobéissant à l'un on est malheureux, et en désobéissant à l'autre on est un sot. »

*Spicilegium Brivatense. Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne*, par Augustin Chassaing. Paris, Imprimerie nationale, 1886, xvii-751 pages, in-4°.

Les documents que contient ce recueil sont au nombre de deux cent onze : le plus ancien, de l'année 874; le plus moderne, de l'année 1709. Pour la plupart, ils concernent la ville de Brioude et la partie de la Haute-Loire qui forme l'arrondissement actuel de Brioude. L'éditeur, M. Chassaing, en fait comprendre l'intérêt dans une courte et modeste préface : ils apportent des informations utiles, non seulement aux géographes, mais encore aux historiens, révèlent des faits nouveaux, corrigent des erreurs anciennes, accroissent enfin le domaine de l'érudition. Les services que peuvent rendre de telles publications ne sont pas même tous immédiatement appréciables. Recueillons, assemblons, éditons : ainsi nous fournissons aux historiens futurs l'occasion de découvertes encore imprévues. M. Chassaing leur aura rendu facile l'étude de ces deux cent onze pièces par une table qui paraît faite avec le plus grand soin.

*Practica inquisitionis hæreticæ pravitatis, auctore Bernardo Gaudonis*. Document publié pour la première fois par le chanoine C. Douais. Paris, 1886, in-4° de xii-370 pages.

M. le chanoine Douais vient de faire aux historiens un présent de grand prix en publiant cette *Practica* du célèbre inquisiteur Bernard Gui, d'après le n° 87 des manuscrits de Toulouse. Antérieur au *Directorium* de Nicolas Aimeric, ce manuel de procédure inquisitoriale n'est certes pas moins instructif. Composé par un homme de grande autorité, il fut, en quelque sorte, le code des inquisiteurs pendant tout un siècle. Des cinq parties qui le composent la cinquième est particulièrement intéressante. Si tout ce qu'on y lit touchant les doctrines des Vaudois et autres hérétiques ne mérite pas une entière confiance, on y voit manifestée, avec une sincérité parfaite, la passion de leurs acharnés persécuteurs. C'est à dessein que nous employons ce mot passion au singulier, car les juges honnêtes, tels que Bernard, n'en avaient qu'une, la passion de l'orthodoxie. Mais elle était féroce.

On regrette que M. le chanoine Douais n'ait pas donné plus complète sa table